

Le 14 janvier 2022

À l'intention des parents d'élèves du primaire

**Objet : Consignes pour les élèves présentant des symptômes compatibles avec la COVID-19**

Madame,  
Monsieur,

Plus que jamais, il est important de surveiller l'apparition de symptômes et de consulter l'outil d'autoévaluation pour déterminer quand réaliser un autotest et quand s'isoler.

Pour consulter l'**outil d'autoévaluation** des symptômes de la COVID-19, cliquez sur le lien suivant :  
<https://covid19.quebec.ca/surveys/cdd2/introduction?language=fr-ca>

Pour savoir comment **effectuer un test rapide à la maison**, cliquez sur le lien suivant :  
<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/tests-de-depistage/utilisation-tests-rapides-maison#c127844>

**Nouvelles consignes** en vigueur pour les élèves du primaire.

Si un **élève présente des symptômes** compatibles avec la COVID-19 :

1. Il doit s'isoler à la maison pour 5 jours et effectuer un autotest, si disponible.
2. Au jour 5, il doit faire un 2<sup>e</sup> autotest de dépistage.
3. Il peut retourner à l'école si le **résultat de l'autotest est négatif** et qu'il répond aux 2 conditions suivantes :
  - a. Ses symptômes sont en amélioration, et;
  - b. Ne fait pas de fièvre depuis 24h.
4. Si le **résultat de l'autotest est positif ou si l'autotest n'est pas disponible**, il devra poursuivre son isolement à la maison pour 5 jours supplémentaires.
5. Lors du retour en classe, il doit :
  - a. Porter le masque.
  - b. Respecter une distanciation de 2 mètres avec les autres autant que possible.

Si une **personne vivant dans votre domicile a des symptômes COVID-19**, suivre les consignes suivantes :

1. Toutes les personnes qui vivent sous le même toit que la personne qui a des symptômes compatibles avec la COVID-19 doivent s'isoler en même temps qu'elle.
2. Toutes les personnes qui n'ont pas développé de symptômes peuvent retourner à leurs activités après 5 jours d'isolement. Pendant les 5 jours suivants, ils doivent surveiller l'apparition de symptômes et porter le masque. Autant que possible, ils doivent respecter une distanciation de 2 mètres avec les autres.

Autre lien utile :

Pour connaître la **liste des symptômes** de la COVID-19, cliquez sur le lien suivant :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/symptomes-transmission-traitement#c79519>

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

La Direction de santé publique du CISSS de Laval